



Toulouse, le 24 OCT. 2012

Le Président

**Martin MALVY**  
*Ancien Ministre*

**Madame Cécile POZZO di BORGIO**  
**Préfète**  
**PREFECTURE DE L'AVEYRON**  
**Quai du Temple**  
**BP 393**  
**12203 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE**

MM/MD/MD - D1217849

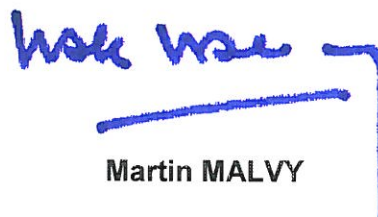
Madame la Préfète,

Je suis de nouveau interpellé par l'association « Ranimons la cascade ! » concernant la situation de la cascade de Salles-la-Source et la demande de poursuite d'autorisation d'exploitation hydroélectrique de cette ressource par la Société Hydroélectrique de la vallée de Salles-la-Source.

Le 10 mai 2011, j'ai fait part par courrier à votre prédécesseur, Madame POLVE-MONTMASSON, de mes réserves par rapport à ce projet et de la nécessité de protéger ce lieu qui constitue un atout patrimonial, naturel et touristique unique. Sauf erreur de ma part, je m'étonne de ne jamais avoir reçu de réponse.

A la veille de la tenue d'un nouveau Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) - et sans nouveau élément de fond - je vous demande de bien vouloir évaluer la réelle nécessité du renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la cascade de Salles-la-Source. En effet, d'après mes informations, cette centrale représente moins de 0,1% de la puissance électrique départementale, ce qui pose la question de la pertinence de ce projet au regard de la qualité remarquable de ce site.

En vous remerciant par avance pour l'intérêt que vous porterez à ma correspondance, et en vous demandant d'avoir l'obligeance de me tenir informé de la suite que vous pourrez lui donner, je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de mes sentiments distingués.

  
**Martin MALVY**